

Rapport de l'état relatif à la Présence De termites dans le Bâtiment

Norme méthodologique employée : AFNOR NF P 03-201
Date du repérage : 19/11/2021
Heure d'arrivée : 09 h 03
Durée du repérage : 03 h 55

A. - DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Hauts-de-Seine**

Adresse : **144-144bis de l'avenue du Général LECLERC (430,341,274)**

Commune : **92330 SCEAUX**

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

esc C 1er étage droite Lot numéro 430,341,274,

Périmètre de repérage : **Ensemble des parties privatives (Toutes parties accessibles sans démontage ni destruction) Aucunes informations n'ont été fournies par le propriétaire sur la typologie de la construction ainsi que sur la nature des travaux réalisés**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH :

..... **Néant**

B. - DESIGNATION DU CLIENT

Adresse :

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Autre

Nom et prénom : **Guy Hoquet L'immobilier Sceaux - Agence Mr COPPOLA Gregory**

Adresse : **3 Rue Florian**

92330 SCEAUX

C. - DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **GABEAUD Stanislas**

Raison sociale et nom de l'entreprise :

Adresse :

Numéro SIRET :

Désignation de la compagnie d'assurance :

Numéro de police et date de validité : /

Pour toutes demandes de réactualisation merci de faire votre demande par mail.: contact@mentiondiag.fr



D. - IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET DES PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Liste des pièces visitées :

Entrée,
Séjour,
degagement,
Salle d'eau,
Wc,

Chambre,
Chambre 2,
Cuisine,
balcon,
cave,
parkings

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Entrée	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - Plâtre et papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - Bois Neuf et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - Bois Neuf et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - Bois Neuf et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - plâtre et papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - pvc Composant Neuf	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - pvc Composant Neuf	Absence d'indices d'infestation de termites
degagement	Sol - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - bois et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - bois Neuf et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - bois Neuf et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 3 - bois Neuf et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 4 - bois Neuf et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 5 - bois Neuf et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois Neuf et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois Neuf et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chambre	Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et toiture de verre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - pvc Composant Neuf	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois Neuf et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Sol - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et papier peint	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et toiture de verre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - pvc Composant Neuf	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - bois Neuf et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - pvc Composant Neuf	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 1 - bois Neuf et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte 2 - bois Neuf et peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
balcon	Sol - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - beton	Absence d'indices d'infestation de termites
cave	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Brique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - parpaings	Absence d'indices d'infestation de termites
parkings	Sol - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - parpings	Absence d'indices d'infestation de termites

- (1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
- (2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiserie, plinthes, charpentes...
- (3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION :

Néant



F. - IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Néant	-	

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

G. - MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Mars 2012) et à l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation.

Moyens d'investigation :

- Examen visuel des parties visibles et accessibles.
- Sondage manuel systématique à l'aide d'un poinçon des boiseries.
- Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
- Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
- À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Informations communiquées à l'opérateur par le donneur d'ordre, concernant des traitements antérieurs ou une présence de termites dans le bâtiment :

Néant

REPRESENTANT DU PROPRIETAIRE (ACCOMPAGNATEUR) :

Sans accompagnateur

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

Nota 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Nota 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.



H. - CONSTATATIONS DIVERSES :

Localisation	Liste des ouvrages, partis d'ouvrages	Observations et constatation diverses
Néant		

Nota 1 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 2 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

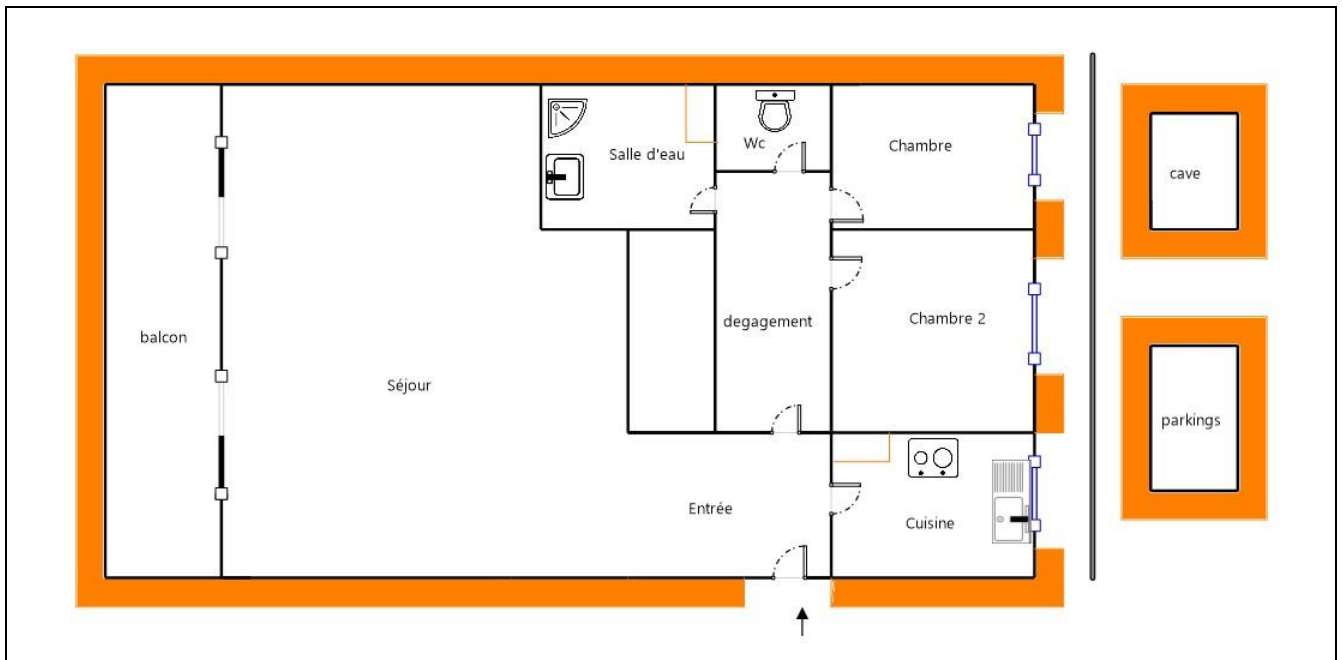
Nota 3 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par AFNOR Certification

Fait à **SCEAUX**, le **19/11/2021**

Par : **GABEAUD Stanislas**



I. - ANNEXE – PLANS, CROQUIS ET PHOTOS



J. - ANNEXE – ORDRE DE MISSION / ASSURANCE / ATTESTATION SUR L'HONNEUR



Pôle Certification de Personnes

<http://www.boutique-certification-personnes.afnor.org>

MENTIONDIAG
MONSIEUR GABEAUD STANISLAS
46 AVENUE DE LA BOURDONNAIS
75007 PARIS

La Plaine Saint-Denis, le 21/02/2020

Votre Chargé Clientèle : Pascal ALLARD
Email : pascal.allard@afnor.org

Objet : Certificat de compétences Opérateurs de diagnostics immobiliers (ODI)

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous adresser, ce jour, votre certificat de compétences Opérateur de diagnostics immobiliers.

Votre certificat est émis suite aux évaluations satisfaisantes prévues dans le dispositif de certification.

Conformément aux exigences réglementaires en vigueur, la décision est prise pour une durée de 5 ans, soit du 10/02/2020 au 25/06/2024 sous réserve de satisfaire aux critères de maintien prévus dans le dispositif de certification.

Pour toute communication sur votre certificat de compétences, nous mettons à votre disposition la charte graphique téléchargeable sur le site internet <http://www.boutique-certification-personnes.afnor.org>.

Enfin, pour féliciter nos échanges, nous vous remercions de bien vouloir nous informer de tous changements de situation (coordonnées, situation professionnelle...) et ce afin d'éviter toute rupture de certificat lié à un défaut de réception de nos communications.

Vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer Monsieur, nos salutations distinguées.



Votre Chargé Clientèle
Pascal ALLARD
Pôle Certification de Personnes



11 rue de la Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - Ref. 006

www.afnor.org

SARL Mention DIAG |
Agence Maine-Montparnasse:
Siège social:
Tel: 01.88.32.12.12
Mail : contac@mentiondiag.fr

18 Rue maison dieu 75014 PARIS
46 avenue de la bourdonnais 75007 PARIS

Mention
DIAG



Votre Agent Général
M NAVET LAURENT
15 AV DE TOURVILLE
75007 PARIS
☎ **01 45 51 85 60**
📠 **09 70 63 22 95**



Assurance et Banque

N°ORIAS **07 011 128 (LAURENT NAVET)**
Site ORIAS www.orias.fr

SARL , MENTIONDIAG
46 AV DE LA BOURDONNAIS
75007 PARIS

Votre contrat

Responsabilité Civile Prestataire
Souscrit le **01/01/2019**

Vos références

Contrat
10401292504
Client
3742233004

Date du courrier
01 juillet 2021

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :
MENTIONDIAG

Est titulaire du contrat d'assurance n° **10401292504** ayant pris effet le **01/01/2019**.
Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités suivantes :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS

La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

La présente attestation est valable du **01/07/2021** au **01/01/2022** et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume Borie
Directeur Général Délégué



Vos références

Contrat
10401292504
Client
3742233004

Nature des garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe "autres garanties" ci-après)	9 000 000 € par année d'assurance
<u>Dont :</u> Dommages corporels	9 000 000 € par année d'assurance
Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1 200 000 € par année d'assurance

Autres garanties

Nature des garanties	Limites de garanties en €
Atteinte accidentelle à l'environnement (tous dommages confondus)(article 3.1 des conditions générales)	750 000 € par année d'assurance
Responsabilité civile professionnelle (tous dommages confondus)	500 000 € par année d'assurance dont 300 000 € par sinistre
Dommages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance (article 3.2 des conditions générales)	150 000 € par année d'assurance
Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	100 000 € par sinistre
Reconstitution de documents/ médias confiés (selon extension aux conditions particulières)	30 000 € par sinistre

C.G. : Conditions Générales du contrat.

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 €. 722 057 460 R.C.S. PARIS. TVA intracommunautaire n° FR 14 22 057 460 • AXA France Vie. S.A. au capital de 487 725 073,50 €. 310 499 959 R.C.S Paris. TVA intracommunautaire n° FR 62 310 499 559 • AXA Assurances IARD Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers Siren 775 699 309. TVA intracommunautaire n° FR 39 775 699 309 • AXA Assurances Vie Mutuelle. Société d'Assurance Mutuelle sur la vie et de capitalisation à cotisations fixes. Siren 353 457 245 - TVA intracommunautaire n° FR 48 353 457 245 · Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre cedex • Entreprises régies par le Code des Assurances. Opérations d'assurances exonérées de TVA – art. 261-C CGI – sauf pour les garanties portées par AXA Assistance France Assurances

2/2